

Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Jean-Pierre SERRIE, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Jean-Francis FRANCHET ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

M. Bernard MARY ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL

Mme Lucy FERRER ayant donné procuration à M. Arnaud TREMOUILLE

Mme Monique MORELL ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Madame et messieurs Claude CAMPS, Guy FERNAND, Christophe MONELLS

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/02/05 : Affectation des résultats 2021 en 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 portant sur l'arrêté des comptes de la collectivité et L 2121-14 sur le vote du Compte Administratif ;

Considérant que La commune dispose d'un Budget unique ;

Considérant que l'exercice 2021 est clôturé et que le Comptable Public a transmis son Compte de Gestion ;

Considérant que le Compte Administratif 2021 de la commune est conforme au Compte de Gestion 2021 du Comptable Public ;

Considérant en conséquence qu'il convient de procéder au report ou à l'affectation des résultats ;

Les résultats s'établissent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	7 392 363,51	1 538 090,83
Dépenses 2021	6 313 685,56	1 601 470,99
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	1 078 677,95	- 63 380,16
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	3 422 663,08	- 221 262,35
RESULTAT DE CLOTURE 2021	4 501 341,03	- 284 642,51
BALANCE DES RESTES A REALISER		393 848,21 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2021	4 501 341,03	109 205,70 €

Affectation du résultat

Considérant un report de recettes d'investissement de 573 164.04 € et un report de dépenses d'investissement de 179 315.83 €, soit un différentiel positif de 393 848.21 €. Il n'est pas nécessaire de couvrir de besoins de financement pour les reports.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068 Budget 2022 : 284 642,51 € ;
- Le reste, soit 4 216 698.52 € sera reporté en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2022.

Où cet exposé,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** les affectations ci-dessus détaillées ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 4 avril 2022

 Le Maire,
Laurence AUSINA